

Délibération n° 18	Conseil Municipal du 13 Mars 2017
Service Jeunesse	Domaine de compétence : 7.5 - Subvention
Objet : Subvention dans le dispositif « Publics et territoire » par la Caisse d'Allocations familiales	
Rapporteur : Mme Kathy HANQUEZ	
Synthèse de la délibération :	Solliciter les aides et répondre aux appels à projet de la Caisse d'Allocations Familiales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la ville d'Etaples sur mer développe depuis de nombreuses années une politique jeunesse forte avec des objectifs :

- Contribuer à la construction de l'individualité de l'enfant et du jeune et à son épanouissement physique et moral au sein de la société.
- Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant et du jeune
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant et du jeune.

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales est un partenaire privilégié dans le soutien et dans le financement de projets.

Considérant que dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, le centre social CAF, le club de prévention et la mission locale, la ville d'Etaples sur mer souhaite organiser un projet « COOP'S » qui se définit comme un projet d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif et à la citoyenneté économique ayant pour point de départ une coopérative jeunesse de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. Le Maire à solliciter toutes les aides et subventions provenant de la CAF pour ce projet
- d'autoriser M. Le Maire à veiller à la mise en place de ce projet et d'assurer sa bonne application.

La délibération est adoptée par **32 voix pour**.